

34. Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Pendant la période considérée, au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », le Conseil de sécurité a tenu 20 séances (dont trois de haut niveau³⁵⁰), a adopté huit résolutions (dont deux en vertu du Chapitre VII de la Charte³⁵¹) et a publié trois déclarations de son président. Trois séances se sont déroulées sous la forme d'un débat public³⁵² et 11 sous la forme d'une séance d'information³⁵³. Six séances ont été tenues aux fins de l'adoption d'une décision³⁵⁴. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les intervenants et les décisions.

Les débats du Conseil en 2016 et 2017 ont porté sur divers sujets, notamment sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, sur les combattants terroristes étrangers et sur les mesures de sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, connu également sous le nom de Daech) et Al-Qaida³⁵⁵. Dans le cadre de l'examen de cette question, le Conseil s'est réuni pour la première fois au titre des questions subsidiaires suivantes : « Contre la rhétorique et les idéologies terroristes »³⁵⁶, « Sûreté aérienne »³⁵⁷, « Coopération judiciaire internationale dans la lutte antiterroriste »³⁵⁸, « Protection des infrastructures essentielles contre les attaques terroristes »³⁵⁹ et « Empêcher les terroristes d'acquérir des armes »³⁶⁰.

Les décisions du Conseil adoptées au cours de la période considérée ont porté sur ces questions. En ce qui concerne la lutte contre la rhétorique terroriste, le Conseil a noté qu'il était urgent de lutter à l'échelle mondiale contre les activités des groupes terroristes, notamment contre la « propagande terroriste ». À cet

égard, le Conseil a prié le Comité contre le terrorisme de lui présenter en avril 2017 au plus tard, après consultations étroites avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les autres organismes des Nations Unies compétents, une proposition de cadre international global pour lutter efficacement contre la façon dont l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises ou entités qui leur sont associés utilisent leur discours pour encourager et pousser d'autres personnes à commettre des actes de terrorisme ou pour les recruter à cette fin³⁶¹. Suite à la diffusion par le Comité contre le terrorisme, en avril 2017, d'une proposition de cadre international global de lutte contre la propagande terroriste³⁶², le Conseil s'est félicité de ce cadre et a souligné que les États Membres et toutes les entités compétentes de l'ONU devraient suivre certaines directives dans l'application du Cadre international global, notamment le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique de tous les États³⁶³.

En ce qui concerne la sûreté aérienne, le Conseil s'est dit inquiet que des groupes terroristes continuent de considérer l'aviation civile comme une cible attrayante. Il a demandé à tous les États de s'employer dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à revoir et adapter ses normes de sûreté internationale afin de pouvoir répondre efficacement à la menace que le terrorisme fait peser sur l'aviation civile, renforcer et promouvoir la bonne application des normes et pratiques recommandées par l'OACI. Il a également encouragé l'OACI et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à poursuivre leur coopération pour déceler les lacunes et failles touchant la sûreté aérienne³⁶⁴.

En ce qui concerne la coopération judiciaire, le Conseil a invité les États à communiquer des informations sur les combattants terroristes étrangers et d'autres terroristes et organisations terroristes. Il a aussi engagé les États à envisager de déclasser les données de renseignement et de communiquer ces informations de manière appropriée aux services de contrôle de première ligne et aux autres États et

³⁵⁰ Voir S/PV.7690, S/PV.7775 et S/PV.7882.

³⁵¹ Résolutions 2368 (2017) et 2396 (2017).

³⁵² Deux de ces séances étaient des séances de haut niveau (voir S/PV.7690 et S/PV.7882).

³⁵³ Une de ces séances était une séance de haut niveau (voir S/PV.7775).

³⁵⁴ Pour plus d'informations sur le format des séances, voir la section I de la deuxième partie.

³⁵⁵ Voir la section III de la septième partie (Mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée, prises en vertu de l'Article 41 de la Charte).

³⁵⁶ Voir S/PV.7690.

³⁵⁷ Voir S/PV.7775.

³⁵⁸ Voir S/PV.7831.

³⁵⁹ Voir S/PV.7882.

³⁶⁰ Voir S/PV.8017.

³⁶¹ S/PRST/2016/6, douzième et treizième paragraphes.

³⁶² Voir la lettre datée du 26 avril 2017 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2017/375).

³⁶³ Résolution 2354 (2017), par. 1 et 2.

³⁶⁴ Résolution 2309 (2016), sixième alinéa et par. 5 et 10.

organisations internationales compétentes concernés, dans le respect des lois et politiques nationales et internationales. Il a par ailleurs demandé à tous les États d'adopter une série de mesures visant à renforcer la coopération en matière judiciaire et répressive et l'entraide judiciaire concernant les infractions liées au terrorisme³⁶⁵.

En ce qui concerne la protection des infrastructures essentielles, le Conseil s'est dit conscient qu'il importe plus que jamais de veiller à ce que les infrastructures critiques soient fiables et résilientes et d'assurer leur protection contre les attaques terroristes, pour préserver la sécurité nationale, l'ordre public et l'économie des États concernés ainsi que le bien-être et la qualité de vie de leur population. Il a engagé tous les États à faire des efforts concertés et coordonnés, notamment par l'intermédiaire de la coopération internationale, pour mener des activités de sensibilisation et faire mieux connaître et comprendre les défis posés par les attaques terroristes, de façon à être mieux préparés en cas d'attaque contre des infrastructures critiques. Enfin, il a demandé aux États Membres d'envisager d'élaborer des stratégies de réduction des risques posés par les attaques terroristes au regard des infrastructures critiques, ou d'améliorer celles qu'ils ont déjà adoptées, en prévoyant notamment d'évaluer et de faire mieux connaître les risques, de prendre des mesures de préparation, y compris pour intervenir de manière efficace en cas d'attaque, de favoriser une meilleure interopérabilité dans la gestion de la sécurité et des conséquences, et de faciliter des échanges fructueux entre toutes les parties prenantes concernées³⁶⁶.

³⁶⁵ Résolution 2322 (2016), par. 3, 5, 13 et 15.

³⁶⁶ Résolution 2341 (2017), dixième alinéa et par. 1 et 2.

En ce qui concerne les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes, le Conseil a réaffirmé sa décision, énoncée dans la résolution 1373 (2001), que tous les États devaient s'abstenir d'apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme, notamment en mettant fin à l'approvisionnement en armes des terroristes. Il a exhorté les États Membres à prendre un éventail de mesures, au niveau national, pour mettre fin à l'approvisionnement en armes des terroristes³⁶⁷.

Le Conseil a adopté à l'unanimité deux résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte, dans lesquelles il a réaffirmé le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaïda³⁶⁸ et a engagé les États Membres à prendre des mesures supplémentaires relatives aux combattants terroristes étrangers dans les domaines de la sécurité des frontières, du partage de l'information, des procédures judiciaires, de la coopération internationale et des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration³⁶⁹. Il a également prorogé le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme jusqu'au 31 décembre 2021³⁷⁰.

³⁶⁷ Résolution 2370 (2017), par. 1 et 6.

³⁶⁸ Résolution 2368 (2017), par. 1.

³⁶⁹ Voir résolution 2396 (2017). Pour plus d'informations sur les décisions du Conseil relatives aux combattants terroristes étrangers, voir *Répertoire, Supplément 2014-2015*, première partie, sect. 32.

³⁷⁰ Résolution 2395 (2017), par. 2.

Séances : menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7618 9 février 2016	Rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer			Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7670 et S/PV.7670 (Resumption 1) 14 avril 2016	cette menace (S/2016/92) Lutte contre le terrorisme Lettre datée du 1 ^{er} avril 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/306)		45 États Membres ^a	Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités ^b	
S/PV.7690 11 mai 2016	Contre la rhétorique et les idéologies terroristes Lettre datée du 4 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/416)		51 États Membres ^c	Secrétaire général de Al Azhar Islamic Research Academy, Vice-Président et Directeur adjoint des services juridiques de Microsoft, Secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, Directeur des affaires politiques de l'Organisation internationale de la Francophonie, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, Observateur permanent du Saint-Siège, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Vice-Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^d , tous les invités ^e	S/PRST/2016/6

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7692 13 mai 2016						S/PRST/2016/7
S/PV.7708 8 juin 2016	Rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2016/501)			Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Un membre du Conseil (Fédération de Russie), Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.7775 22 septembre 2016	Sûreté aérienne Lettre datée du 16 septembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/791)	Projet de résolution présenté par 37 États Membres ^f (S/2016/797)	27 États Membres ^g	Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	Tous les membres du Conseil ^h , Secrétaire générale de l'OACI	Résolution 2309 (2016) 15-0-0
S/PV.7791 13 octobre 2016	Troisième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation (S/2016/830)			Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Un membre du Conseil (Uruguay), Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.7831 12 décembre 2016	Coopération judiciaire internationale dans la lutte antiterroriste Lettre datée du 2 décembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/1030)	Projet de résolution présenté par 51 États Membres ⁱ (S/2016/1047)	39 États Membres ^j	Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Vice-Procureure générale du Kenya, Secrétaire exécutif de l'Institut international pour la justice et l'état de droit	Tous les membres du Conseil ^k , tous les invités (art. 39)	Résolution 2322 (2016) 15-0-0

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7877 7 février 2017	Quatrième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/97)			Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Deux membres du Conseil (État plurinational de Bolivie et Uruguay), Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.7882 13 février 2017	Protection des infrastructures essentielles contre les attaques terroristes Lettre datée du 1 ^{er} février 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/104)	Projet de résolution présenté par 47 États Membres ^l (S/2017/119)	50 États Membres ^m	Directrice de cabinet du Secrétaire général, Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ⁿ , Directeur général adjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Conseiller spécial du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale chargé de la sûreté maritime et de la simplification des formalités, Conseiller principal pour les sciences et la non-prolifération à la Foundation for Defense of Democracies, Chef de la délégation de l'Union européenne, Officier de liaison civil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord auprès de l'ONU,	Tous les membres du Conseil ^o , 31 invités (art. 37) ^p , tous les autres invités	Résolution 2341 (2017) 15-0-0

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7949 24 mai 2017		Projet de résolution présenté par 63 États Membres ^g (S/2017/443)	50 États Membres ^r	Observateur permanent du Saint-Siège	Sept membres du Conseil ^s	Résolution 2354 (2017) 15-0-0
S/PV.7962 8 juin 2017	Cinquième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2017/467)			Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les membres du Conseil, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	
S/PV.8007 20 juillet 2017		Projet de résolution présenté par 10 États Membres ^r (S/2017/615)			11 membres du Conseil ^u	Résolution 2368 (2017) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)
S/PV.8017 2 août 2017	Empêcher les terroristes d'acquérir des armes	Projet de résolution présenté par l'Égypte (S/2017/659)		Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ^v , responsable du Bureau de lutte contre le terrorisme, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Représentant spécial d'INTERPOL auprès de l'ONU	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2370 (2017) 15-0-0
S/PV.8029 24 août 2017						S/PRST/2017/15
S/PV.8057 27 septembre 2017	Sûreté aérienne			Secrétaire générale de l'OACI	Tous les membres du Conseil ^u , Secrétaire générale de l'OACI	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8059 28 septembre 2017				Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Administrateur chargé de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Tous les membres du Conseil ^u , tous les invités	
S/PV.8116 28 novembre 2017	Combattants terroristes étrangers			Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Tous les membres du Conseil ^u , tous les invités	
S/PV.8146 21 décembre 2017		Projet de résolution présenté par 10 États Membres ^y (S/2017/1076)			Trois membres du Conseil (Égypte, États-Unis, Fédération de Russie)	Résolution 2395 (2017) 15-0-0
S/PV.8148 21 décembre 2017		Projet de résolution présenté par 66 États Membres ^z (S/2017/1051)	55 États Membres ^{aa}		11 membres du Conseil ^{bb}	Résolution 2396 (2017) 15-0-0 (adoptée en vertu du Chapitre VII)

^a Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Colombie, Cuba, Estonie, Éthiopie, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Maldives, Maroc, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

^b Le représentant de la Suède s'est exprimé au nom des pays nordiques ; le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

^c Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Géorgie, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Maldives, Maroc, Monténégro, Myanmar, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Slovaquie, Somalie, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie et Turquie.

^d L'Égypte et la Nouvelle-Zélande étaient représentées par leurs ministres des affaires étrangères, le Japon et la Malaisie par leurs vice-ministres des affaires étrangères, l'Espagne par son vice-ministre des affaires étrangères et de la coopération, les États-Unis par leur représentante permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Cabinet du Président.

^e L'Islande, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède étaient représentés par leurs ministres des affaires étrangères, l'Argentine par sa ministre des affaires étrangères et du culte, la Somalie par son ministre des affaires étrangères et de la promotion des investissements, l'Italie par son sous-secrétaire aux affaires étrangères, les Maldives par leur secrétaire d'État aux affaires étrangères, le Danemark par sa secrétaire d'État aux affaires étrangères. Le représentant du Koweït s'est exprimé au nom de l'Organisation de la coopération islamique, la représentante de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

^f Allemagne, Angola, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal,

- République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay.
- ^g Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque et Turquie.
- ^h La Malaisie, la Nouvelle-Zélande et l'Ukraine étaient représentées par leurs ministres des affaires étrangères, le Royaume-Uni par son secrétaire d'État des affaires étrangères et du Commonwealth, le Sénégal par son ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, l'Espagne par son vice-ministre des affaires étrangères et de la coopération, les États-Unis par leur secrétaire du Département de la sécurité du territoire, la France par sa ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.
- ⁱ Albanie, Allemagne, Angola, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine et Uruguay.
- ^j Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, Serbie, Slovaquie, Suède, République tchèque, Tunisie et Turquie.
- ^k L'Espagne était représentée par son ministre de la justice.
- ^l Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine et Uruguay.
- ^m Afghanistan, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Haïti, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Israël, Jordanie, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Venezuela (République bolivarienne du).
- ⁿ Le Secrétaire général d'INTERPOL a participé à la séance par visioconférence depuis Lyon.
- ^o L'Ukraine était représentée par son ministre des affaires étrangères, l'Italie par son sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale, le Kazakhstan par son secrétaire adjoint du Conseil de sécurité national.
- ^p L'Estonie était représentée par son ministre des affaires étrangères. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés. Les représentants des pays suivants n'ont pas fait de déclaration : Allemagne, Bulgarie, Chili, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Islande, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Nouvelle-Zélande, République de Moldova, République tchèque et Slovénie.
- ^q Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Estonie, États-Unis, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Monténégro, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tunisie, Turquie et Uruguay.
- ^r Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Monténégro, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tunisie et Turquie.
- ^s Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Sénégal, Suède et Uruguay.
- ^t États-Unis, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Ukraine.
- ^u Chine, Égypte, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Sénégal, Suède.
- ^v Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a participé à la séance par visioconférence depuis Vienne.
- ^w Le représentant de l'Égypte s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#).
- ^x Le représentant du Kazakhstan s'est exprimé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#).
- ^y États-Unis, Éthiopie, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Ukraine et Uruguay.
- ^z Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal,

Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, République tchèque, Tunisie, Turquie, Ukraine et Uruguay.

^{aa} Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Kenya, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Tunisie et Turquie.

^{bb} Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Royaume-Uni, Suède et Uruguay.

35. Exposés

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a entendu 10 exposés qui ne relevaient pas explicitement de l'une ou l'autre des questions dont il était saisi. On trouvera dans les tableaux ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les intervenants.

En 2016-2017, quatre séances ont été tenues au titre de la question intitulée « Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité ». À la fin de chaque année, le Conseil a entendu des exposés des présidents sortants des organes subsidiaires³⁷¹ centrés sur les travaux des comités concernés, notamment sur les activités visant à détecter et empêcher la propagation de l'influence de Daech, d'Al-Qaida et des entités qui leur sont associées, à endiguer le flot des combattants terroristes étrangers et à empêcher les terroristes d'acquérir ou de fabriquer des armes de destruction massive. Les Présidents ont également présenté au Conseil des informations concernant la coopération entre les comités et les groupes d'experts³⁷².

Deux séances ont été tenues au titre de la question intitulée « Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe ». Le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a présenté au Conseil un exposé sur la situation à l'intérieur et dans le voisinage de l'Ukraine, notamment sur les travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine dans le domaine de la désescalade militaire et du retrait partiel des armes, sur les activités de l'OSCE visant à mettre fin aux conflits prolongés dans la région et sur la collaboration entre l'OSCE et l'ONU.

En 2017, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a présenté au Conseil un exposé sur les questions humanitaires transfrontières et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a présenté un exposé sur les mouvements de réfugiés à grande échelle et les déplacements massifs dans toutes les régions causés par les crises, qu'elles soient nouvelles ou de longue durée.

Par ailleurs, conformément à la pratique établie, le Conseil a entendu deux exposés du Président de la Cour internationale de Justice lors de séances privées³⁷³.

³⁷¹ S/PV.7845 et S/PV.8127.

³⁷² S/PV.7686 et S/PV.7936.

³⁷³ Tenues le 26 octobre 2016 et le 25 octobre 2017, voir S/PV.7794 et S/PV.8075.

Séances : exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées au titre de l'article 37	Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre-abstentions)
S/PV.7686 4 mai 2016					Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ; Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; Président	